



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**



**3^{ème} Plan
de Protection
de l'Atmosphère**
de Nantes Saint-Nazaire

POURQUOI UNE RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE ?

La qualité de l'air : un enjeu de santé publique

Sur le territoire de Nantes – Saint-Nazaire, la qualité de l'air est aujourd'hui conforme aux valeurs limites réglementaires. Toutefois, les concentrations en polluants restent supérieures aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui constituent des valeurs guides pour la santé de tous.

Les bénéfices d'une amélioration de la qualité de l'air sont significatifs :

- à l'échelle de l'agglomération nantaise, le respect des recommandations de l'OMS pour les concentrations en particules fines (PM_{2,5}) permettrait de gagner près de 4 mois d'espérance de vie;
- en Pays de la Loire, environ 2 000 décès par an seraient ainsi évitables.

Des exigences réglementaires en évolution

Les seuils européens de qualité de l'air vont être renforcés d'ici 2030, avec des niveaux plus proches des recommandations de l'OMS. Anticiper ces évolutions nécessite dès aujourd'hui des actions.



C'EST QUOI UN PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

Un outil réglementaire et opérationnel piloté par l'État

C'est un dispositif prévu par le Code de l'Environnement, arrêté par le préfet, qui vise à définir et coordonner les actions permettant d'améliorer la qualité de l'air à l'échelle locale. Il s'inscrit en cohérence avec les politiques nationales, régionales et locales.

Des objectifs précis et structurants

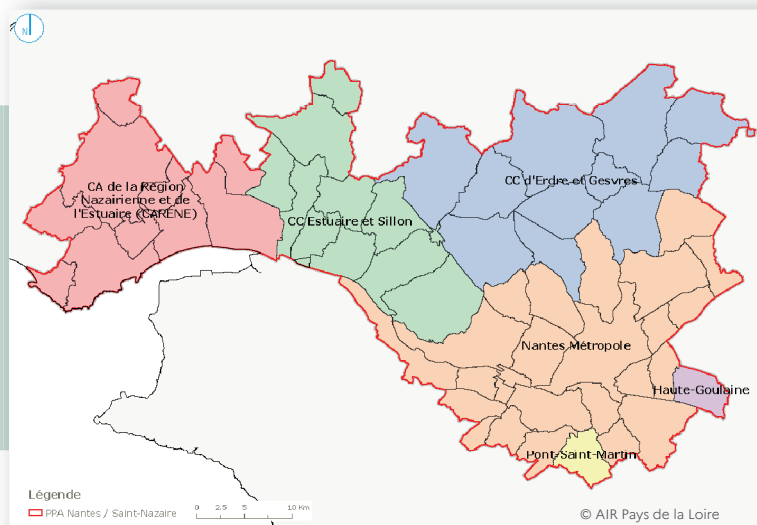
- **Maintenir les concentrations de polluants sous les valeurs limites réglementaires** actuelles, réduire l'exposition des populations, et anticiper les normes européennes 2030 plus strictes.
- Contribuer aux objectifs nationaux de **réduction des émissions de polluants** en ciblant les principaux secteurs émetteurs du territoire.
- Déployer des actions sectorielles, dont la mise en œuvre du plan national chauffage au bois avec un objectif de **réduction de 50 % des émissions de particules issues du chauffage au bois domestique** entre 2020 et 2030.

Juillet 2026

LE SECTEUR CONCERNÉ

Le plan couvre **59 communes** réparties sur 6 intercommunalités entre Nantes et Saint-Nazaire, bassin de vie marqué par :

- des flux de mobilité importants;
- une forte activité industrielle et portuaire;
- une grande densité de population;
- la présence d'activités agricoles.



LES SOURCES DE POLLUTION

Pour chaque polluant, les contributions des différents secteurs varient, mais on peut associer :

- Les particules (PM10/PM2,5) au résidentiel (chauffage au bois) et à l'industrie;
- Les oxydes d'azote (NOx) aux transports;
- Le dioxyde de soufre (SO₂) à la production d'énergie (raffinerie);
- L'ammoniac (NH₃) à l'agriculture;
- Les Composés Organiques Volatils (COV) aux secteurs résidentiel et industriel.



ÉTAT DE LA QUALITÉ DE L'AIR ?

- **Respect des normes** : les valeurs limites réglementaires actuelles sont respectées.
- **Des progrès à poursuivre** : À compter de fin 2026, la nouvelle directive européenne abaisse les valeurs limites réglementaires. D'ici 2030, si le rythme de réduction des émissions ne s'amplifie pas, environ 7 % de la population sera exposée à des dépassements de ces normes (pour les particules fines PM2,5 et le dioxyde d'azote NO₂).
- **Des enjeux sanitaires persistants** : les valeurs guides de l'OMS, définies pour la protection de la santé, sont dépassées pour plusieurs polluants (PM2,5, PM10, NO₂), sur tout ou partie du territoire.

LES 4 DÉFIS ET 25 ACTIONS POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX

Pour répondre aux enjeux d'amélioration de la qualité de l'air, le plan d'action a été co-construit avec l'ensemble des acteurs dont : les services de l'État, les collectivités, le monde économique (entreprises, fédérations professionnelles, chambres consulaires...), le milieu associatif (associations de défense de l'environnement, de consommateurs...).



Une maîtrise nécessaire de l'impact de nos déplacements

Planifier les mobilités

Stratégies territoriales de mobilités, logistique urbaine durable, accompagnement des acteurs

Favoriser les mobilités douces, décarbonées et collectives

Mobilités douces et partagées, transports en commun, adaptation du réseau routier

Développer le transport ferroviaire

Modernisation des infrastructures et nouveaux services

Limiter les émissions de l'aéroport Nantes-Atlantique

Meilleure desserte de l'aéroport, réduction des émissions liées à son fonctionnement

Cibler et accompagner des publics spécifiques pour décarboner leur mobilité

Animation du réseau des professionnels du transport, promotion d'une mobilité vertueuse



Des efforts de réduction des émissions des activités économiques à poursuivre

Développer les bonnes pratiques agricoles pour limiter les émissions liées à ce secteur

Sensibilisation et formation aux bonnes pratiques, communication sur les impacts du brûlage des déchets verts et sur ses alternatives

Réduire les émissions du secteur industriel et portuaire et intégrer la qualité de l'air dans les réflexions sur l'évolution de la zone industrialo-portuaire

Mobilisation des stratégies de décarbonation, poursuite et contrôle de la réduction des émissions des principaux émetteurs industriels



Des pratiques des particuliers à faire évoluer

Réduire les émissions liées à l'utilisation du chauffage au bois domestique

Communication et formation, amélioration de la performance des installations, utilisation de combustible de qualité, soutien à la rénovation performante des logements

Faire respecter l'interdiction du brûlage des déchets verts

Accompagnement des acteurs pour faire respecter l'interdiction



Une mobilisation collective à amplifier pour une prise en compte globale de la qualité de l'air

Intégrer la qualité de l'air dans les plans et programmes

Intégration de la qualité de l'air dans la planification territoriale et dans les PCAET

Mieux connaître les pollutions sectorielles

Amélioration des connaissances liées à la qualité de l'air

Mobiliser et informer les acteurs

Communication et sensibilisation du grand public

LE SUIVI DES ACTIONS

- Un **suivi annuel** coordonné par la DREAL Pays de la Loire, fondé sur des indicateurs d'actions, d'émissions et de qualité de l'air, permet de vérifier l'atteinte des objectifs.
- Le **plan chauffage au bois domestique** sera évalué tous les deux ans. Des actions complémentaires pourront être intégrées si la trajectoire de réduction n'est pas conforme à l'objectif de diminution de 50 % des émissions de PM2.5 liées à ce mode de chauffage.
- Une **évaluation quinquennale** permettra d'envisager une éventuelle mise à jour du plan.

La gouvernance s'appuie sur un **comité de pilotage** et **3 groupes de travail** sectoriels (agriculture, chauffage au bois, mobilisation/communication), réunis 1 à 2 fois par an pour piloter et ajuster les actions.



CITOYENS : AGIR AU QUOTIDIEN

- Se déplacer autrement : privilégier les transports en commun, le vélo, la marche ou le covoiturage, et réduire l'usage de la voiture individuelle.
- Améliorer son chauffage : remplacer les équipements anciens, utiliser un bois de qualité et adopter de bonnes pratiques d'utilisation (entretien, allumage...).
- Réduire ses émissions à la maison : engager des travaux de rénovation énergétique, limiter l'utilisation de produits émetteurs comme certains solvants, peintures ou produits ménagers, ne pas brûler ses déchets verts.

ACTEURS PUBLICS : STRUCTURER ET ENTRAÎNER LE TERRITOIRE

- Planifier des mobilités plus durables : mettre en œuvre les Plans de Mobilité (PDM), développer les mobilités actives, le ferroviaire et la logistique décarbonée.
- Mobiliser les outils territoriaux : intégrer la qualité de l'air dans les Plan Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), documents d'urbanisme et Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), contrôler le brûlage de déchets.
- Accompagner et sensibiliser : déployer des dispositifs d'information, s'appuyer sur les réseaux locaux (associations, espaces conseil) et structurer des actions de sensibilisation à l'échelle du territoire.

ACTEURS ÉCONOMIQUES : TRANSFORMER LES PRATIQUES

- Réduire les émissions à la source : agir sur la sobriété et l'efficacité énergétique, maîtriser les émissions des activités (procédés industriels, zone portuaire...), et limiter l'usage de solvants.
- Faire évoluer les pratiques agricoles : adopter les bonnes pratiques pour les épandages et optimiser la gestion des effluents pour limiter les émissions d'ammoniac, limiter le brûlage des déchets verts.
- S'engager dans la transition : intégrer la qualité de l'air dans les stratégies d'entreprise et les démarches collectives territoriales.



Consultez l'ensemble
des documents
du plan de protection
de l'atmosphère sur
le site de la DREAL
Pays de la Loire

Direction régionale
de l'environnement
de l'aménagement
et du logement
5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes cedex 2
tél : 02.72.74.73.00

Directrice
de publication :
Anne BEAUVAL